



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 22 octobre 2022

PRÉSENTS : PERRIN-COCON Roland -LEHNEBACH Annick - Arnaud ACHARD- ALESSI Joséphine -LEBARBIER Robert- MAZAUD-MOINDREAU Jessica - DUTRUC Alain- JOSSERAND Pierre-- GIGAREL Françoise- Gregory CALLEJON -Anja SCHMIDT - GIRERD Myriam-Franck BENOIT-GUERINDON - -Florent DACALOR-

ABSENTS excusés : Lydie RUEL (pouvoir à Jessica MAZAUD-MOINDREAU)- GARRIGUES Alain (pouvoir à Franck BENOIT-GUERINDON)- Jérôme FILLON (pouvoir à Alain DUTRUC) BELMONTE Yves-

ABSENTS - Thomas CHAVE

SECRETAIRE DE SEANCE : Robert LEBARBIER

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
VOTANTS : 17

Ordre du jour

- Installation nouveau conseiller Florent DACALOR
- Installation nouveau conseiller délégué Grégory CALLEJON
- Délibération : Demande de financement par Fonds de Concours Petites communes du Pays Voironnais pour les projets d'aménagements du village (parkings derrière Pharmacie, devant HLM et proche étang du Mard, feux carrefour Vernatet) ;
- Délibération : Demande de financement par Fonds de Concours PCAET du Pays Voironnais pour la création d'une aire de jeux 0-6 ans et les plantations d' Arbres / jeux du stade ;
- Délibération : Demande de Financement par Fond de Concours du Pays Voironnais pour travaux énergétiques (construction d'un réseau de chaleur) ;
- Délibération : nouvelle cotation des dossiers de demande de logement sociaux ;
- Délibération : Renouvellement de la convention avec la SPA pour la protection des animaux ;
- Délibération : Constitution d'un groupe de travail pour concertation et mise en œuvre du Complément de rémunération Individuel Annuel pour les agents de la Mairie ;
- Délibération Financement Lac culture
- Information sur agression dont a été victime le Boulanger de Montferrat ;
- Information sur Projet de rachat des locaux de la Pharmacie actuelle ;
- Information sur Plan Communal de Sauvegarde : démarche d'élaboration du plan ;

Introduction

En introduction de séance, Monsieur le Maire tient à rappeler l'agression dont a été victime Luc Jaunet, Boulanger le 11 Octobre 2022 vers 4H30 du matin. Cette nouvelle agression d'un commerçant du village, par 2 hommes cagoulés et armés de barres de fer qui ont obligé Luc à lui remettre l'argent liquide disponible, avant de le frapper sauvagement, mérite la plus forte dénonciation et incite à remettre à l'ordre du jour les mesures à prendre pour sécuriser la vie et le fonctionnement des commerces au cœur du village. Lors de ce conseil, nous ferons le point sur les questions et démarches de sécurisation en cours.

Le Maire pense qu'il faut relancer le débat sur la vidéoprotection et créer une antenne CISP autour du Lac.

Prise de poste en Mairie de Pierre PINZETTA et Jade DEGRELLE.

Nouveau calendrier pour le projet Ecole : report des dates de remise de la proposition Architecte, de la réunion publique et du conseil spécifique :

- Remise du pré-APD : 30/11/22 9h30
- Remise de APD : 11/01/23 9H30
- Réunion publique : 18/01/23 à 20H00
- Décision en Conseil Municipal : séance de fin Janvier

INSTALLATION conseiller municipal Florent DACALOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démission de Laurent SUARD au 15 octobre 2022.

Madame Barbara KAIKE, la suivante de la liste ayant elle aussi démissionné, Monsieur Florent DACALOR, le suivant de la liste « Montferrat construisons l'avenir » a été immédiatement installé. Il participera à la commission Travaux, notamment pour la réalisation des rénovations énergétiques.

Monsieur le Maire le remercie et lui souhaite la bienvenue.

Installation nouveau conseiller délégué Grégory CALLEJON

Il est confié à Monsieur Grégory CALLEJON conseiller municipal, à dater du 16 Octobre 2022, une mission de conseiller délégué pour la réalisation du projet d'extension de l'école, incluant l'étude des aménagements de circulation sur la place de la Fontaine et la rue de l'émaillerie. Cette mission s'inscrit dans le cadre du fonctionnement de la commission scolaire et de l'inter-commission constituée associant sur ce projet les commissions urbanisme et finances. La délégation établie par Monsieur le Maire fera l'objet d'un arrêté.

Sans remettre en cause le choix de Grégory CALLEJON sur cette mission de conseiller délégué, Robert LEBARBIER pense qu'il faudrait ajouter à sa mission la fonction confiée à Laurent SUARD : la communication.

DELIBERATION : DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS PETITES COMMUNES DU PAYS VOIRONNAIS POUR LES PROJETS D'AMENAGEMENTS DU VILLAGE ;

Le maire rappelle que dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, notamment les Petites Communes, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a mis en place un fonds de concours dédié. A ce titre pour l'année 2022, la commune de Montferrat peut bénéficier d'un montant d'aide de 39 172 € pour réaliser ses projets.

La réalisation d'aménagement au sein du village pour le stationnement et la sécurisation des circulations ont été jugées nécessaires pour désengorger la Place de la Fontaine et le cœur du village, et sécuriser les circulations sur la RD1075 au niveau de carrefour du Vernatet. Ces actions entrent dans le cadre du développement des commerces et services au cœur du village avec l'ouverture récente de la nouvelle fromagerie, l'ouverture prochaine de la nouvelle pharmacie ainsi que par celle de la nouvelle Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Ces nouveaux équipements amélioreront aussi les accès et circulations pour l'école, ainsi que pour les autres commerces, et ils s'inscriront dans le cadre de l'étude d'aménagement du cœur de village qui est l'objet du travail en cours avec le CAUE.

Le montant global de ces aménagements se monte à 110 511.00 € HT laissant à charge à la commune après subvention 95 186.00 euros décomposé comme suit :

- Parking derrière pharmacie : 21 933.00 euros HT
- Parking devant HLM : 15 000 €HT
- Feux carrefour Vernatet : 55 578.00 euros HT, pouvant donner lieu à subvention du Conseil Général de 15 326.00 euros)
- Parking Etang du Mard euros 18 000 €HT

Ces projets sont inscrits au budget 2022.

La commune sollicite, au titre du règlement de fonctionnement de ce fonds de concours une aide d'un montant de 39 172.00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter une aide financière jusqu'à hauteur de 50 % pour chaque dépense subventionnable auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la différence sera financée par la commune et inscrite au budget primitif 2023.
- De l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal :

Considérant le plan de financement du fonds d'aide aux petites communes

Autorise le Maire à solliciter de la CAPV une aide financière dans le cadre du fonds de concours.

Robert LEBARBIER pense que la création du parking devant les HLM n'est pas une urgence. Jessica MAZAUD-MOINDREAU demande qui est chargé des travaux pour l'aménagement d'un passage bateau à la sortie de la nouvelle pharmacie. Ces travaux sont du ressort de la Pharmacie.

Délibération APPROUVÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS VOIRONNAIS) POUR RENATURATION DE L'ESPACE PUBLIC ET CREATION D'ILOT DE FRAICHEURS ;

Le Maire indique au conseil que plusieurs des actions envisagées ces derniers mois peuvent être rassemblées dans un projet répondant aux besoins d'adaptation du territoire au changement climatique concernant les vagues de chaleur et canicules, les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes, et la baisse de la ressource en eau. Un fonds de concours « PCAET » a été créé visant à soutenir les communes dans la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux du plan climat air énergie du territoire.

Etude pour :

- restauration d'une bonne qualité des eaux de l'étang du Mard (corridor biologique) pour un meilleur accueil de la biodiversité et une amélioration des eaux alimentant les marais de la Véronnière et le lac, permettant d'envisager à terme la création d'un jardin public arboré pour apporter un îlot de fraîcheur conséquent aux habitants du village.
Le montant s'élève à 3 200 euros HT.
- plantation d'arbres au stade sportif pour création îlot de fraîcheur.
Le montant s'élève à 3 144.00 euros.

Les bénéficiaires directs du projet seront :

- les habitants du bourg,
- les résidents du foyer logement (géré par la CAPV),
- les plus jeunes enfants (2 - 6 ans),
- les randonneurs et VTTistes du village ainsi que les touristes de passage sur la voie de Saint Martin qui feront une halte à l'ombre au bord de l'étang et à proximité de nos commerces ;

Globalement, la biodiversité locale autour de l'étang et celle des marais de la Véronnière bénéficiera de cette renaturation de l'espace public et de la création d'îlot de fraîcheurs.

Le montant global est de 6 344.00 € HT, pour lequel la commune sollicite, au titre du règlement de fonctionnement de ce fond de concours une aide d'un montant de 3 172.00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter une aide financière jusqu'à hauteur de 50 % pour chaque dépense subventionnable auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la différence étant financée par la commune comme inscrit au budget primitif 2022.
- De l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal :

Considérant le plan de financement du fonds d'aide aux petites communes

Autorise le Maire à solliciter de la CAPV une aide financière dans le cadre du fonds de concours PCAET.

Délibération APPROUVÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FOND DE CONCOURS DU PAYS VOIRONNAIS POUR TRAVAUX ENERGETIQUES (CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR) ;

Le Maire rappelle que la transition énergétique des communes est essentielle pour atteindre les objectifs nationaux de limitation de l'augmentation de la température climatique terrestre. A travers leur patrimoine public, les communes ont un fort potentiel de réduction de leurs consommations d'énergie et de développement de dispositifs de production d'énergies renouvelables. Elles sont par ailleurs soumises aux obligations du décret « tertiaire » qui donne des objectifs d'économies d'énergies à atteindre pour chaque prochaine décennie pour les bâtiments à usage tertiaire à partir de 1000 m² de surface de plancher.

A cet effet, la commune a déjà fait procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes participant ainsi à la production d'énergie renouvelable.

Elle doit maintenant réduire et optimiser autant que possible les consommations d'énergie, en favorisant l'utilisation des énergies disponibles localement.

Aujourd'hui, avec le projet d'extension de l'école, c'est l'opportunité de faire évoluer le système de chauffage de l'école, et plus généralement l'ensemble du système de chauffage de la Salle des

Fêtes, de la Médiathèque et de la Mairie, avec la création d'un réseau de chaleur desservant l'ensemble de ces bâtiments.

Les services de l'AGEDEN ont réalisé l'étude d'opportunité montrant la faisabilité et l'intérêt de l'utilisation d'une chaudière à bois déchiqueté. L'économie potentielle sur les coûts d'énergie dévolus au chauffage des bâtiments communaux est évaluée à 595 000.00 euros sur 20 ans. La décision d'engager les démarches de réalisation de ce projet facilitera l'étude d'extension de l'école en inscrivant les deux opérations dans un calendrier cohérent.

Le montant prévisionnel de l'opération évalué par AGEDEN, incluant la construction d'un bâtiment pour la chaudière et le local de stockage du bois déchiqueté, la création du réseau de distribution de chaleur entre les bâtiments, l'adaptation ou le remplacement des systèmes de chauffage de chacun des bâtiments, se monte à 351 204 €HT.

Plusieurs aides publiques sont possibles à travers les dispositifs de contrats de chaleur renouvelable proposés par l'ADEME : Contrat Chaleur Renouvelable-réseau de chaleur pour 88 900 € et CCR-filière bois pour 75 800 €.

La commune sollicite également, au titre du règlement de fonctionnement du fond de concours Travaux Energétiques de la CAPV une aide d'un montant de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter une aide financière jusqu'à hauteur de 50 % pour chaque dépense subventionnable auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la différence est à inscrire par la commune au budget primitif 2023.
- De l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal :

Considérant le plan de financement du fonds d'aide aux petites communes

Autorise le Maire à solliciter de la CAPV une aide financière dans le cadre du fonds de concours.

Le projet serait de créer un réseau de chaleur à partir du coin Nord-Est de la salle des fêtes qui desservirait la salle des fêtes, la mairie, l'école Pégoud et la médiathèque. Selon l'étude AGEDEN, il y aurait une économie de 595 000 euros sur 20 ans.

Ensuite il faut penser au changement de la chaudière Fugain. Les moyens de chauffage seraient granulés ou bois déchiqueté mais se pose le problème du stockage. Il faut quand même noter que le réseau de chauffage peut être créé avec tous les radiateurs en place ce qui n'est pas le cas de la salle des fêtes. Pour la future école, la chaudière de gaz actuelle sera insuffisante (étude en cours). L'AGEDEN renverra un compte-rendu pour l'étude de l'ancienne école FUGAIN.

Délibération APPROUVÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : NOUVELLE COTATION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAUX ;

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° 16-346 du 20/12/2016 relative à l'adoption du plan partenarial de gestion de la Demande et d'Information du Demandeur,

Vu l'avis de la conférence intercommunale du Logement du 4 Juillet 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 Juillet 2022 qui valide le projet de système de cotation intercommunal,

Vu l'article R441-2-11 du code de la construction et de l'habitation qui prévoit la consultation des communes et de l'Etat,

La loi Elan du 23 novembre 2018 rend obligatoire la mise en œuvre d'un système de cotation intercommunal des demandes de logement social sur les territoires concernés par la réforme des attributions, comme c'est le cas du Pays Voironnais. Conçue comme une aide à la décision et un outil au service de la transparence, la cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. L'outil de cotation sera intégré dans le système d'enregistrement de la demande de logement social (SNE). Il permettra d'ordonnancer les 1900 demandes actives sur le territoire, et d'aider à la priorisation en commission.

Conformément à l'article R.441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, il est aujourd'hui soumis à l'avis des communes et de l'État. Après consultation, le système de cotation intercommunal a été adopté par délibération du Conseil Communautaire et intégré au Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur par voie d'avenant. La cotation fera évoluer l'organisation des guichets et l'information des demandeurs. Ainsi, une phase préparatoire du service d'accueil et d'information du demandeur sera prévue dès la rentrée 2022, avec notamment la création d'outils pour accompagner la mise en œuvre de la cotation auprès des professionnels et des demandeurs, et des réunions d'information à destination des accueillants et partenaires locaux.

Le système de cotation intercommunal a été validé par la conférence intercommunale du logement du 4 Juillet 2022 et par délibération du Conseil Communautaire du 19 Juillet 2022. Suite à la consultation des communes et de l'Etat, il sera proposé pour adoption définitive au conseil communautaire pour une mise en œuvre opérationnelle avant fin 2022. Il sera intégré par voie d'avenant au plan partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur 2016-22 prorogé d'un an.

Après information et débat, le conseil municipal

APPROUVE le système de cotation des dossiers de demandes de logements sociaux

Pièce jointe : délibération du conseil communautaire du 19/07/2022

Avec la nouvelle cotation pour les demandes de logements : une note sera attribuée pour prendre rang dans l'attribution d'un logement.

Délibération APPROUVÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SACPA POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX ;

Le Maire rappelle que la commune a passé une convention avec la SACPA pour la protection des animaux, qui est utilisée à différentes fins, notamment :

- La capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- La gestion de la fourrière animale

Cette convention est arrivée à expiration et doit être renouvelée pour 3 ans à compter du 1^{ER} Janvier 2023.

Le Maire propose de renouveler cette convention selon la proposition faite par la SACPA : 0.966 Euros HT par habitant soit 1 792.90 euros HT pour 2023.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette nouvelle proposition.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération,
CONSIDERANT le service rendu par la SACPA pour les animaux errants
ACCEPTE les termes de la convention
AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération APPROUVÉE A L'UNANIMITE

**DELIBERATION : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR
CONCERTATION LIEE A LA MISE EN ŒUVRE DU COMPLEMENT DE
REMUNERATION INDIVIDUEL ANNUEL POUR LES AGENTS DE LA MAIRIE ;**

Lors de la préparation budgétaire il a été prévu que les modalités d'application du volet de la prime annuelle versée aux agents désignée Complément Indemnitaire Annuel feraient l'objet d'une concertation.

Il est proposé à cet effet de réunir un groupe de travail chargé d'élaborer la proposition qui sera soumise au prochain conseil. Ce groupe sera constitué du Maire, de la première adjointe, de la secrétaire de mairie, d'un responsable d'équipe et d'un agent titulaire.

Délibération APPROUVÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : FINANCEMENT LAC CULTURE 2022 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission intercommunale de la culture du tour du lac a été créée avec l'organisation d'une semaine intercommunale de la culture dite « LAC CULTURE » qui a eu lieu les 9,14,15 et 16 octobre 2022.

Une convention est établie afin de répartir les charges financières relatives à l'organisation de la manifestation.

C'est la commune de BILIEU qui est porteur du projet.

Les communes de BILIEU, CHARAVINES, CHIRENS et MONTFERRAT ont fixé leur participation maximale à hauteur de 1 000 euros chacune. Le montant total des dépenses s'établit à 4 700.00 euros.

Ainsi, la commune de MONTFERRAT s'engage à reverser à la commune de BILIEU la somme maximale de 1 000 euros qui pourra être réajustée après l'obtention des éventuelles subventions.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération,
CONSIDERANT que cela :

- renforce le lien intercommunal ainsi que le lien avec la population
- permet de promouvoir la culture en la rendant accessible à un plus grand nombre

ACCEPTE les termes de la convention et

AUTORISE le Maire à la signer.

La commune des villages du Lac de Paladru ne participe pas à cette convention.

Délibération APPROUVÉE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

Information sur l'agression dont a été victime le Boulanger de Montferrat ;
Luc Jaunet, boulanger du village, a été agressé mardi 11 Octobre vers 4H30 dans son magasin par 2 malfaiteurs masqués et armés de barres de fer. Ils se sont fait remettre l'argent liquide de la caisse et l'ont frappé violemment avant de repartir. Il a néanmoins pu prévenir son épouse. Les sapeurs-pompiers et les gendarmes sont intervenus. Il a été hospitalisé, très choqué psychologiquement même si ses blessures physiques ne sont pas trop graves. Nous lui avons apporté immédiatement notre soutien et lui souhaitons un bon et prompt rétablissement. Cette agression a été rapportée en réunion du 19 Octobre de bilan de la saison estivale en Sous-Préfecture entre la Sous-Préfète, les Maires du Tour du Lac, la Procureure de la République et les services de la Gendarmerie. Une enquête de Gendarmerie est en cours.
Les résultats obtenus à travers notre démarche en direction des jeunes, notamment les squatters des abords de la salle des fêtes, ont été positifs, mais ne correspondent pas à ce type de criminalité. Cette nouvelle agression remet à l'ordre du jour la question de la sécurisation des commerces au centre du village. L'extension du CLSPD qui existe à VOIRON sous forme d'un CISPD doit être envisagé et les discussions avec les Maires du TDL relancées. Les éléments de l'audit et des propositions formulées par la gendarmerie seront à ré-examiner et actualiser en fonction de ce qui vient de se passer. Des équipements de vidéo-protection adaptés seront vraisemblablement à réaliser, de façon à se doter de moyens de lutte contre ces agissements dès que possible.

Information sur le Projet de rachat des locaux de la Pharmacie actuelle ;
Les locaux de la Pharmacie actuelle vont être libérés à partir de La Toussaint. Monsieur Fodéré, propriétaire et ancien pharmacien à Montferrat, a pris contact pour indiquer qu'il était vendeur de ces locaux et a souhaité savoir si la commune serait acheteuse. Lors de ce contact, il a confirmé son offre de revente à la Mairie pour l'ensemble du ténement. Il aurait voulu une réponse immédiate. Les nouveaux exploitants du commerce d'épicerie se sont de leur côté engagés dans un projet de rénovation du bâtiment acquis. D'autres contacts avec des groupements commerciaux sont en cours.
Ne voulant pas attendre, M. FODERE a donné mandat de vente en exclusivité à l'agence Square-Habitat des Abrets à qui nous avons indiqué lors d'un rendez-vous les possibilités qu'il y aurait pour la commune de préempter. Les conditions de maintien d'une activité commerciale figurant au PLU ont été rappelées. L'état du bâtiment sera à investiguer par la commune selon le projet envisagé.
Le contexte économique avec une inflation devenue très forte et des taux de crédit bancaire plus élevés peut freiner les acheteurs éventuels.
Néanmoins, la commune doit être prête à se positionner pour une préemption, et les choses sont ainsi claires, effectuées en transparence.
Les locaux de la pharmacie sont en vente chez SQUARE HABITAT. La commune aura 2 mois pour se positionner pour une préemption. Il y a une négociation possible au prix d'acquisition de Monsieur FODERE.
Un commerce doit être obligatoirement positionné dans ces locaux.
LOCAL AUTO ECOLE : La gérante de l'autoécole a cessé son activité et la propriétaire ne souhaite pas remettre en location ce local.

Information sur Plan Communal de Sauvegarde :
Cette démarche d'élaboration du plan communal de sauvegarde sera à inscrire dans les actions de 2023.
L'Association des maires de l'Isère organise à cet effet une journée de formation relative au plan communal de sauvegarde. Annick LEHNEBACH et Robert LEBARBIER participeront à cette journée qui aura lieu le 29 novembre 2022 dans la commune du GUA.

Franck BENOIT-GUERINDON signale que le chemin rural au-dessus de la déchetterie doit être remis en état suite à des travaux de coupe de bois.

Il y a nécessité d'éclairer les arrêts de bus pour les écoliers.

Il y a lieu d'établir une convention avec le département pour créer un arrêt au Musée pour la ligne régulière.

Ensuite la parole est donnée aux époux GARIN pour un contentieux avec leur voisin : la commune a établi un constat de non-conformité en matière d'urbanisme. Une enquête a été établie par la gendarmerie et transmise au Procureur, pour suites à donner.

A Montferrat, le 07 novembre 2022

Le Maire,

Roland PERRIN-COCON



